

** Collectif contre les franchises et pour l'accès aux soins partout et pour tous, et pour une sécurité sociale solidaire,*

** Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics*

** Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité*

Protégeons l'hôpital public contre la loi Bachelot!

Hôpital public en danger !

Depuis des années, son financement n'est plus assuré à hauteur des besoins et ne permet même pas le maintien de son activité d'une année à l'autre, alors même que ses missions se multiplient. Cette différence entre les besoins réels et les moyens alloués font qu'aujourd'hui 70% des établissements sont en faillite ».

Le Havre, 400 emplois menacés, Nancy 650, Nantes 200, Pontoise 200, Roubaix 190,...
près de 20 000 au total !

En demandant aux hôpitaux d'être gérés comme des entreprises, l'Etat contraint les directions à faire des économies sur le personnel.

Hôpital St Joseph à Paris
activité non rentable
= fermeture du service des maladies infectieuses
= 500 patients en rupture de soins

De ce fait, la qualité des soins et les conditions de travail se dégradent. Les drames récents soulignent les difficultés de l'hôpital aujourd'hui à assurer pleinement ses missions. Au nom de la rentabilité, des établissements de proximité et des services hospitaliers ferment, provoquant des inégalités d'accès aux soins pour la population.

Le privé s'enrichit, les malades trinquent !

Le financement à l'activité (T2A) favorise les cliniques privées lucratives qui réalisent doublement des bénéfices : prises en charge de l'assurance maladie et ponctions directes dans la poche des patients : dépassements

chambre individuelle :
50 à 150 euros par jour

d'honoraires, services annexes payants (eau, thermomètre, draps, ..), chambres individuelles...

Dépassements d'honoraires
= 2 milliards d'euros en 2005
(rapport de la Cour des comptes 2007)

Ces cliniques appartiennent majoritairement à des gestionnaires de fonds spéculatifs qui exigent des profits importants faute de quoi ils se retirent. Ce système n'est ni fiable pour l'avenir des soins de la population, ni juste du fait que des actionnaires s'enrichissent sur le compte de l'argent versé pour la solidarité.

420 millions d'euros reversés par la Générale de Santé à ses actionnaires en 2006

Dans certains départements, le privé a imposé son monopole sur des spécialités comme la chirurgie. Les patients n'ont plus le choix. Les surcoûts de l'hospitalisation privée, le coût des soins liés aux franchises, aux remboursements.... font que de plus en plus de gens retardent les soins ou y renoncent.

39% des Français ont déjà retardé ou renoncé à un soin en raison de son coût et 17% en raison de l'éloignement géographique

Loi Bachelot = privatisation de la santé !

Le projet de loi hôpital santé patient territoire (loi Bachelot), accentue le contrôle de l'Etat sur les établissements de santé et écarte des décisions, les populations, les élus locaux et les personnels. Les directeurs des Agences Régionales de Santé nommés par le gouvernement auront tout pouvoir.

Ce projet vise à regrouper les 1050 sites hospitaliers en 200 communautés hospitalières de territoire, aggravant les phénomènes de désertification sanitaire.

Des groupements de coopération sanitaire feront entrer le privé à l'intérieur de l'hôpital, permettant à celui-ci de drainer les patients rentables. Seront créées peu à peu des « usines à soins publiques » pour lesquelles les délais d'attente pour les rendez vous seront toujours plus long, et des cliniques pour soins à la carte (bleue) à prestations haut de gamme. Bien sûr réservées à qui peut payer.

Psychiatrie menacée : loi HPST = remise en cause de la politique de secteur qui organise les soins hors de l'hôpital

Ne laissons pas faire !

Cette évolution n'est pas inéluctable.

Si l'on ne veut pas aboutir à un système hospitalier basé sur la sélection par l'argent, nous devons réaffirmer notre attachement à un système de santé public égalitaire et solidaire. Nous devons protéger l'hôpital et la Santé de la marchandisation.

Bien sûr des évolutions sont nécessaires, mais dans le sens d'une politique répondant aux besoins de la population, intégrant pleinement la dimension de prévention.

C'est possible et c'est pourquoi nous revendiquons un égal accès aux soins partout, pour toutes et tous, dans le cadre du financement solidaire de la sécurité sociale

le Collectif contre les franchises et pour l'accès aux soins partout et pour tous, et pour une sécurité sociale solidaire,

la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

appellent :

Le 29 janvier

-A rejoindre le mouvement de protestation interprofessionnel en alertant plus spécifiquement sur la politique de santé.

Par la suite....

Appellent:

-à multiplier les initiatives pour le retrait du projet de loi HPST

-à une mobilisation nationale au moment du débat parlementaire.

Collectif National contre les franchises médicales, pour l'accès aux soins partout et pour tous et pour une sécurité sociale solidaire : www.contre-les-franchises.org

Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité : www.coordination-nationale.org

Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics www.v-s-p.org